



CAPA contestation de Rendez-vous de carrière agrégés Déclaration de la FSU

Montpellier le 30 mars 2023

Madame La Rectrice
Mesdames et Messieurs,

Nous, représentantes et représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues du second degré, élu·e·s sur la liste des syndicats de la FSU, souhaitons à toutes et tous une séance constructive pour cette CAPA.

Qualifier, rémunérer, reconnaître le travail et l'engagement... telle est bien la question qui est posée par les salarié·e·s et les fonctionnaires mobilisé·es dans le puissant mouvement de refus de la réforme des retraites et par l'écrasante majorité des citoyen·ne·s qui les soutiennent. Dégrader une fois de plus les conditions d'accès à la retraite, sans aucune justification économique convaincante, c'est bien dégrader la rémunération du travail. Celle-ci est plurielle et intègre les dimensions de formation par le service public, le salaire direct, les éléments de la protection sociale et la retraite socialisée. Car, non ! la retraite n'est pas un dispositif d'assistantat consenti à des personnes âgées à la charge de la société, mais bien un salaire continué, comme l'indique explicitement le Code des pensions de la fonction publique de l'État. La surdité du gouvernement est révoltante et il ne pourra tenir responsable des agissements du peuple que sa propre attitude. Car oui le peuple est souverain et ce gouvernement après sa mise en cause majeure et violente de la pratique démocratique ne dispose plus de la légitimité pour nous représenter. Une prise de conscience du gouvernement est urgente, les citoyens, des millions dans la rue, doivent être entendus au risque de voir une flambée de violence se répandre en réponse à l'arrogance du gouvernement. La casse des acquis sociaux doit cesser.

Nous espérons que, tout comme la CAPA précédente sur les recours, la consultation de cette instance ne sera pas pour l'administration un simple acte formel mais permettra réellement une discussion contradictoire sur l'appréciation de la valeur professionnelle des dossiers de nos collègues qui n'ont certainement pas été sans raison au terme d'un parcours long et complexe de contestation, et nous espérons que nos débats feront évoluer les avis portés mais aussi les pratiques de certain·e·s évaluateurs.

La loi de transformation de la fonction publique, dont nous demandons l'abrogation, laisse peu d'espaces à l'échange et nous sommes déterminés à les exploiter tous pleinement, non pour alourdir le travail de l'administration, mais bien parce que nous sommes convaincus que l'échange contradictoire sur les cas individuels éclaire utilement la gestion collective des carrières. Nous sommes d'ailleurs demandeurs que tous les avis attribués en rendez-vous de carrières soient portés à notre connaissance. Les syndicats de la FSU ont reçu mandat des personnel·le·s qu'ils représentent d'un déroulement de carrière au rythme le plus rapide pour tous.

De plus, il faut limiter les prérogatives des chefs d'établissement dans ce domaine, qui sous couvert d'accompagnement, a fortiori dans le cadre du « Pacte », pourraient faire peser sur les collègues une pression inacceptable. Les syndicats de la FSU s'opposent à l'introduction au sein de l'emploi sous statut des logiques contractuelles qu'un tel « Pacte » impliquerait. Ils s'opposent au nouveau dogme du « Travailler plus pour gagner à peine plus ». Les personnel-le-s que nous représentons demandent une hausse significative du salaire indiciaire, sans contrepartie. L'Éducation Nationale est une institution de la République et il est essentiel que l'État employeur rémunère à sa juste valeur le travail des agents qualifiés, cadres A de la fonction publique dont la Nation a besoin pour former sa jeunesse et préparer son avenir.

Pour ce qui concerne en particulier cette CAP, nous avons constaté que le plus grand nombre des contestations se trouve au 9e échelon, moment stratégique de la carrière et dont dépend l'accès à la hors-classe. Nous tenons à rappeler que bien souvent et à raison, les collègues ne peuvent entendre qu'à deux ans de leur dernier rendez-vous de carrière du 8^e échelon, la qualité de leur engagement professionnel se soit tellement dégradée que leur appréciation se dégrade également. Nous tenons également à rappeler que les évaluations de la valeur professionnelle de nos collègues au 9e doit être envisagée sur la totalité de leur carrière. Enfin nous constatons une fois de plus que certaines disciplines concentrent un grand nombre de ces contestations, chez les agrégés comme chez les certifiés. Presque un quart des contestations de cette CAP concernent les sciences physiques et 19 % les mathématiques. Forts de l'expérience de la CAPA recours qui a traité les dossiers des autres corps, nous vous demanderons de modifier à la hausse les avis de tous les collègues qui ont au moins 8 avis EXC et 3 TS sans avoir besoin d'ouvrir leurs dossiers, avec un souci d'équité et de cohérence. Nous avons bien pris connaissance de tous les dossiers de nos collègues mais également des recours qui ont été acceptés avant la CAP et défendrons donc à la hausse l'ensemble des dossiers.